



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Lyon, le **29 JUL. 2020**

Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Dossier suivi par : Sylvie PLESSAT / OG

Tél : 04 72 61 37 81

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : Modification de la carrière de La Patte

Localisation : Saint Laurent de Chamousset et Brussieu

Pétitionnaire : LafargeHolcim Granulats

Réception du dossier complet par l'autorité environnementale le : 24 juillet 2020

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-018

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 28 août 2020.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La directrice départementale
Par délégation

L'adjointe au chef de service


Anabelle BIZIERE

Copie : DREAL